



Conditions de participation

Le concours est ouvert à toutes les personnes domiciliées en Suisse. Seul un enregistrement par personne au concours est admis. Il n'y a pas d'obligation de contracter. Aucune correspondance ne sera échangée dans le cadre du concours. Tout recours juridique est exclu.

Sont exclus de la participation, les collaborateurs de la BCBE et leurs proches. Chaque participant au concours accepte les conditions de participation du concours.

Chaque trimestre, 3 x 1 bon de Swiss Baby Service d'une valeur de CHF 200.– seront tirés au sort. Les prix du concours ne pourront être versés en espèces.

Responsabilité

La BCBE a le droit à tout moment de modifier les conditions de participation ainsi que les règles du jeu sans indiquer de motifs. Les modifications ne seront pas communiquées par courriel aux participants. La BCBE décline toute obligation en cas de publication d'informations erronées. Aussi n'assumera-t-elle aucune responsabilité si les données, entrées par les participants dans les formulaires ou les courriels, ne répondent pas aux exigences et ne sont par conséquent pas reconnues par le système. Si des raisons d'ordre technique ou juridique devaient s'opposer au bon déroulement du concours, la BCBE serait habilitée en tout temps et sans indication de motifs à y mettre un terme.

Exclusion

La BCBE se réserve le droit de disqualifier certains participants et de les exclure sans délai du concours sans faire valoir de motifs. Tel est notamment le cas lorsque les participants essaient de manipuler leur participation ou de violer de quelque manière les conditions de participation.

Protection des données

Les données personnelles récoltées dans le cadre du concours ne seront ni transmises à des tiers ni cédées à ces derniers pour utilisation. Font exception les données des gagnants du tirage au sort, lesquelles seront transmises au partenaire correspondant (Arise AG).

De par sa participation, le participant consent expressément à ce que les données indiquées dans son formulaire soient enregistrées et utilisées par la BCBE à des fins statistiques et publicitaires.

La BCBE s'engage à traiter les données recueillies dans le cadre de l'organisation du concours avec grand soin et en conformité avec les dispositions légales de protection des données. La BCBE exclut du reste toute responsabilité découlant de la réalisation du concours et la gestion des données, dans la mesure où la loi le permet.

For juridique et droit applicable

Le for juridique est Berne. Tous les différends relatifs à ce concours sont régis exclusivement par le droit suisse.

Berne, 18. Juni 2015